

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 29 mars 1971

La séance est ouverte à 2 heures.

## AFFAIRES COURANTES

### LA RADIODIFFUSION

LA TÉLÉVISION PAR CÂBLE—DÉPÔT D'UN DOCUMENT  
PORTANT SUR LES NORMES ET PROCÉDURES  
TECHNIQUES

[Traduction]

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41 (1) du Règlement, je veux déposer des exemplaires, dans les deux langues officielles, d'un document portant sur les normes et procédures techniques s'appliquant aux systèmes de télévision à antenne collective (STAC), c'est-à-dire, les émissions de télévision transmises par câble, qui assureront aux abonnés un service amélioré.

\* \* \*

### LES COMMUNICATIONS

L'ACCORD CONCLU ENTRE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS TRANSMARINES ET LES POSTES  
DU ROYAUME-UNI POUR LA POSE D'UN NOUVEAU  
CÂBLE TRANSATLANTIQUE

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre qu'un accord a été conclu entre les représentants de la Société canadienne des télécommunications transmari- nes et les autorités des Postes du Royaume-Uni en vue de la construction d'un nouveau câble transatlantique à grande capacité.

La décision de construire le nouveau câble, CANTAT-2, se fonde sur les prévisions d'une croissance du marché de circuits transatlantiques, de 20 p. 100 par an, pour les 15 prochaines années. On pense que la demande du Canada atteindra ainsi le chiffre de 4,600 circuits vers 1985. L'augmentation de la composition directe de pays à pays, des deux côtés de l'Atlantique, constitue un élément dynamique de cette croissance.

Cette entreprise bilatérale dans laquelle les investissements canadiens seront de l'ordre de 37 millions de dollars, fournira 1,800 nouveaux circuits téléphoniques sur le trajet de l'Atlantique Nord, entre le Canada, la Grande-Bretagne et l'Europe. Pour donner une idée de l'envergure de ce projet, disons que CANTAT-2 aura 400 circuits de plus que tous les câbles transatlantiques existants, qu'ils aboutissent dans notre pays ou aux États-Unis. Le coût du projet sera partagé également entre la SCTT et les Postes britanniques.

La mise en service de ce nouveau câble à grande capacité, qui reliera le Canada, d'un point en Nouvelle-Écosse, à l'Europe, en un point des Cornouailles, est prévue pour le début de 1974. Cette nouvelle installation s'ajoutera aux circuits par câble et par satellite que la SCTT utilise actuellement pour assurer des télécommunications fiables et économiques entre le Canada et l'Eu-

rope. Cette entreprise, qui résulte de plusieurs mois de négociations entre la SCTT, les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce, du ministère des Communications et leurs homologues britanniques, comporte d'importants avantages pour le Canada.

• (2.10 p.m.)

On peut citer notamment les suivants: une route commerciale de remplacement des circuits transatlantiques fournis par Intelsat, consortium international dont la SCTT est actionnaire; une variété de technologies, qui signifie une plus grande sécurité pour nos communications transatlantiques; un système compatible avec le système national de communication qui sera exploité par Télésat Canada; l'assurance que les réseaux canadiens continueront de servir de principal moyen d'acheminement pour le trafic transpacifique du Commonwealth.

Le nouveau câble fournira donc aux Canadiens des liaisons de télécommunication plus souples et plus fiables avec l'Europe.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je regrette que mon ami et collègue, l'honorable représentant de Brandon-Souris (M. Dinsdale), soit absent aujourd'hui, bien que cela me vaille le privilège de commenter une déclaration faite par le ministre des Communications (M. Kierans), laquelle nous fait plutôt l'effet d'une bonne nouvelle. Sa déclaration a trait à l'un des rares secteurs de son vaste ressort dont la gestion ait été satisfaisante dans l'ensemble, à savoir la Société canadienne de télécommunications transmari- nes, et il s'agit, en l'occurrence, d'une décision qui me réjouit.

Généralement parlant, j'ai remarqué que le texte de cet accord ne nous a pas été communiqué, et il s'agit manifestement d'une déclaration de caractère très général et superficiel et, peut-être, d'une appréciation bienveillante de cet accord. On peut se rendre compte que nous avons besoin de câbles supplémentaires, et cela nous rappelle que nous ne sommes pas encore entré dans l'ère des communications par satellite aussi complètement qu'on nous l'avait prêté voici quelques années avec tant d'enthousiasme.

J'espère bien qu'on recevra des renseignements plus détaillés sur ce projet important. S'il nous permet de maintenir des contacts plus étroits avec le reste du monde dans cette ère de progrès technologiques, il sera bien accueilli. Je tiens à dire que d'une façon générale j'ai confiance en la SCTT pour représenter dans ce domaine les intérêts canadiens.

Je remarque qu'on a l'intention de relier ce réseau, comme il se doit, avec Télésat, projet très important et très coûteux qui ne fonctionnera, semble-t-il, que bien plus tard, et coûtera beaucoup plus cher que le ministre ne le prévoyait. Cependant, nous tirons une certaine satisfaction de savoir qu'une nouvelle étape a été franchie ainsi dans l'amélioration de nos contacts avec le reste du monde.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous nous félicitons au Nouveau parti démocratique